



CROS d'Aquitaine  
Affaire suivie par : Stéphanie RENAUD  
Tél : 06 73 51 73 22

Réf : SR/AB/ 519-17

Société de Tir de Hautefort et Tourtoirac  
Monsieur Marc DELORT  
Les Peyrats  
24160 CLERMONT D'EXCIDEUIL

Talence, le 30 novembre 2017

**Objet :** Plateforme régionale « Sport et Handicaps : pour une pratique sportive partagée »  
Labellisation régionale

Monsieur le Président,

Comme suite à l'avis favorable en date du jeudi 30 novembre 2017 du groupe technique régional « Sport et Handicaps : pour une pratique partagée » s'appuyant sur la recommandation de la Commission technique d'évaluation départementale, dont l'opérateur est le CDOS 24, nous avons le plaisir de vous informer que votre association, vient d'obtenir le label « valides-handicapés : pour une pratique sportive partagée » et cela pour deux types de déficiences.



Personnes en situation de handicap mental, psychiques et/ou troubles du comportement

Personnes sourdes ou malentendantes

Personnes non ou mal voyantes



Personnes en situation de handicap moteur

Nous vous rappelons que ce label est une marque de qualité concernant l'accueil des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive, de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins inscrits dans la loi du 11 février 2005.

Ce label identifie l'accessibilité des lieux de pratiques sportives (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la qualité de l'encadrement (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale).

... / ...

.../...

Ce label, attribué sur des critères objectifs, traduit un engagement fort de votre association pour accueillir dans des conditions optimales des personnes en situation de handicap. Mais il implique aussi l'ensemble du mouvement sportif pour la réussite de cette ambition collective.

C'est la raison pour laquelle il nous revient, à chacun, non seulement de garantir les exigences du label, mais de contribuer à son amélioration permanente, au travers d'une véritable démarche qualité.

Vous recevrez chaque année et cela pendant les 4 années de validité du label, la visite de la Commission technique d'évaluation départementale dont l'opérateur actuel est le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Dordogne pour votre Département, ceci en vue d'opérer un bilan des prestations offertes aux personnes handicapées.

Vous trouverez en annexe de ce courrier le Plan d'Amélioration de la Qualité qui reprend les principaux points faibles du diagnostic et indique les mesures de progrès que votre club a pris l'engagement de mettre en place.

Nous vous faisons également parvenir les autocollants du label qui vous permettront de communiquer sur cette reconnaissance. N'oubliez pas de communiquer également sur le site internet [www.sport-handicap-n-aquitaine.org](http://www.sport-handicap-n-aquitaine.org) où vous êtes désormais référencés.

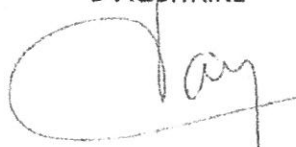
Restant à vos côtés pour vous aider dans vos différentes démarches, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE  
DE NOUVELLE-AQUITAINE



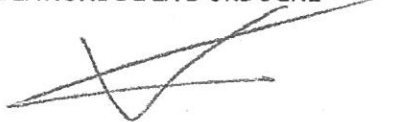
Patrick BAHEGNE

LE PRESIDENT DU COMITE REGIONAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF  
D'AQUITAINE



Jean-Claude LABADIE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA  
COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS DE LA DORDOGNE



FREDERIC PIRON

LE PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA DORDOGNE



Claude GAILLARD

Annexes :

- Autocollants du label
- Plan d'Amélioration de la Qualit

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'AQUITAINE

Maison régionale des sports - 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

Tél. : 05 57 22 42 00 / 06 81 08 01 27 - Email : [secretariat@crosaquitaine.org](mailto:secretariat@crosaquitaine.org) - Site internet : [www.crosaquitaine.org](http://www.crosaquitaine.org)

Association loi 1901 - N° SIRET : 387 471 053 00033 - APE : 93,12 Z

# Labellisation régionale des clubs



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



## PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ Du club de : Société de Tir de Hautefort et Tourtoirac

Date de visite : 3 juillet 2017

Visite effectuée par : Dominique BRUN (DDCSPP), Camille LOZACH (CDH24), Jérémie VOLTZ (CDH24), Clément LIABOT (CDSA 24), Andréa DOPPLER (CDOS 24), Florent PETIT (CDOS 24)

Nom prénom du Président : Marc DELORT

Nom prénom de l'éducateur référent : Albert STEINMETZ

Adresse du lieu de pratique : Gymnase de Tourtoirac 24390 / Stand de Tir de la Balayere 24390 Hautefort

Adresse du siège social de l'association : Les Peyrats 24160 Clermont d'Excideuil

Tél : 05.53.51.05.75 / 06.23.94.30.56

E-mail : marc.delort51@orange.fr

Site internet : En cours de réalisation

Localisation Google Maps, coordonnées GPS : Lat : 45.27106 - Long : 1.06019

### Propositions - Remarques :

1/ Le club est-il agréé ? Fédération de Tir Sportif

2/ Fédération(s) d'affiliation : Fédération de Tir Sportif

3/ Accueil des personnes handicapées - volonté d'intégrer.

Le club organise des journées ponctuelles de découverte et des événements de promotion de pratique handivalides en collaboration avec les Comités Handisport et Sport adapté.

4/ Type d'accueil :

Pratique régulière Pas de pratique régulière

Pratique occasionnelle Organisation de challenges et de compétitions en collaboration avec les Comités Handisport et Sport Adapté.

Nombre de personnes handicapées accueillies : 80 adultes et jeunes en pratique Handicap

Mental / 1 à 2 personnes en pratique handicap moteur

Autres remarques : Le club doit s'inscrire sur handiguide

5/ Accessibilité des sites et des pratiques (améliorations à envisager).

Le site de pratique intérieur, dans le gymnase de Tourtoirac, répond aux normes d'accessibilité. Le stand de tir de la Balayere, qui est un site privé mis à la disposition du club, doit, quant à lui, faire l'objet de plusieurs aménagements afin de le rendre accessible aux personnes en fauteuil (toilettes, aménagement de l'accès au site de pratique, matérialisation des places de parking...).

6/ Formation (éducateurs formés ? Préconisations).

Manque de disponibilité de l'encadrement du club pour suivre des formations spécifiques. Néanmoins, le club va proposer aux éducateurs et bénévoles du club à suivre le stage de sensibilisation organisé par les Comités Handisport et Sport Adapté.

Avis de la commission départementale technique d'évaluation, en date du 24/08/2017 :

*Avis favorable pour les handicaps moteurs et mentaux*

Avis de la commission régionale technique Sport et Handicaps, en date du 30/11/17:

*Avis favorable pour les handicaps moteurs et mentaux*